

## Communiqué de presse :

**Thierry Kovacs, nouveau président du Syndicat Mixte des Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise**

**Conseiller régional, président de Vienne Condrieu Agglomération, Thierry Kovacs remplace Laurent Wauquiez, Président de la Région Auvergne Rhône Alpes, qui reste membre du syndicat.**

Le nouveau bureau du SMT AML a aussi été élu lors de cette séance.

- David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon, au poste de 1er Vice-Président
- Gaël Perdriau Président de Saint Etienne Métropole, au poste de 2ème Vice-Président
- Jean Papadopulo, Président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, au poste de 3ème Vice-Président
- Virginie Ostojic, Première Vice-Présidente de Vienne Condrieu Agglomération, au poste de 4ème Vice-Présidente
- Martine Guibert, Vice-Présidente déléguée au Transport de la Région Auvergne Rhône-Alpes, au poste de 5ème Vice-Président
- Fouziya Bouzerda, Présidente du Sytral, au poste de 6ème Vice-Présidente.

Le comité syndical du 5 décembre a été l'occasion pour Thierry Kovacs, nouveau Président et les membres présents - David Kimelfeld, Jean Papadopulo, Virginie Ostojic, Fouziya Bouzerda, Daniel Faurite, Pierre Berat, Christophe Boudot, Michèle Cedrin, Luc François, Christophe Quiniou, Laurent Wauquiez- de faire le point sur les ambitions et projets portés par le syndicat.

Après l'élaboration du diagnostic pour un schéma prospectif de mobilité en 2015, le SMT AML souhaite mettre en place des actions qui s'approchent des réalités des déplacements observés sur le terrain, partant du principe que les flux ne s'arrêtent pas aux limites institutionnelles.

**1 - Plan d'Actions Intermodalité pour l'aire métropolitaine lyonnaise 2019-21 : faciliter, accompagner et fiabiliser la mobilité du quotidien au plus près des territoires et dans un temps court (2019-21).** Le SMT finalise actuellement une concertation lancée en juillet 2018, dans les 8 bassins de vie locaux. L'objectif est de partager les enjeux et recueillir les besoins et projets des territoires. 250 personnes se sont mobilisées. Cette démarche se finalisera par un Plan d'Actions Intermodalité pour l'aire métropolitaine lyonnaise 2019-21 qui sera présenté au premier trimestre 2019. Ce plan à visée opérationnelle serait mis en avant comme modèle de gouvernance dans le cadre du futur SRADDET.

**2 -Lancement d'une « tarification multimodale événementielle »** permettant de valoriser et favoriser le déplacement des 2,5 millions d'habitants sur les événements de rayonnement métropolitain. Il s'agit d'utiliser grâce à un même support plusieurs réseaux de transport incluant le billet d'entrée pour ces événements. La première expérimentation aura lieu lors de la Biennale du Design 2019 avec un **e-billet** donnant accès au TER, au réseau urbain stéphanois et à l'exposition principale de la Biennale du Design 2019. La **City Card stéphanoise** donnant les mêmes droits élargis à l'ensemble des sites de la Biennale du Design et des musées stéphanois.

**3- Sensibilisation à l'impact du coût du transport, du logement et de l'énergie dans le budget des ménages, en particulier les ménages vulnérables avec le calculateur « e-mob ».** Développé en 2017/18 sur 2 nouveaux territoires TEPOS que sont Vienne Condrieu Agglomération et Communauté

d'Agglomération Porte de l'Isère, en plus du territoire initial de SEM. Une réflexion va être menée pour étendre ce dispositif au périmètre de la Métropole de Lyon, voire du Sytral.

Laboratoire d'innovations autour des nouvelles offres de mobilité, le SMT AML est maître d'ouvrage de ce calculateur « e-mob », site internet qui permet d'évaluer les conséquences budgétaires et environnementales d'un changement de résidence ou de lieu de travail. L'objectif d'e-mob est de faire prendre conscience de l'impact du coût du transport, du logement et de l'énergie dans le budget des ménages, en particulier les ménages vulnérables. L'enjeu est de contribuer à limiter les situations de précarités socio-économiques de ces ménages le plus souvent dépendants de la voiture individuelle et participer à la réduction de la consommation énergétique sur le territoire. Il est à rappeler que 20% des habitants de l'aire métropolitaine lyonnaise (377 000 personnes) sont en situation de vulnérabilité face au coût de la mobilité, consacrant plus de 18% de leur budget aux transports (Etude CEREMA 2014 financée par SMT AML / SGAR).

-----  
Chiffres clefs du SMT AML :

Créé le 24 janvier 2013, le Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise – SMT AML- (de type Loi SRU) constitue la structure de coopération institutionnelle dédiée au transport sur un bassin de vie de 2,5 millions d'habitants concentrant des enjeux majeurs en matière de mobilité et d'articulation/coordination des offres de transport collectif et des services associés.

Il est composé des autorités organisatrices de transports suivantes : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Syndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL), Saint-Étienne Métropole et Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) et Vienne Condrieu Agglomération.

Le périmètre d'intervention du SMT AML couvre un territoire de près de 2,5 millions d'habitants, irrigué par le réseau TER, 5 réseaux de car et 10 réseaux de bus. Plus 442 communes concernées et 3 départements. 130 gares, 900 Trains quotidiens, 20 000 places de stationnement en parc relais.

Son objectif principal est de faciliter les déplacements intermodaux et de les rendre plus attractifs, en dépassant la complexité institutionnelle. Il agit en priorité sur l'optimisation de la coordination des offres de transports (13 Autorités Organisatrices du Transport ou Institutions dont les 5 membres), la mise en place de systèmes d'information multimodale à destination des voyageurs (Il collecte et fiabilise les données alimentant les calculateurs d'itinéraire comme Moovizy pour Saint Etienne Métropole, Optymod'Lyon pour la Métropole de Lyon ou OÙRA! pour la Région Auvergne Rhône-Alpes). Il poursuit le développement d'un système de tarification multimodale zonale sous la marque T-libr (titre de transport unique, limité aux abonnements mensuels à ce jour, qui intègre les 5 réseaux initiaux des 5 membres autour d'un tarif unique pour l'utilisateur. La couverture du périmètre de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise est de 50%, les réseaux départementaux n'étant notamment pas encore intégrés)